



Paris, le 21 janvier 2013

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 17 janvier 2013 2013 : l'année où les actes rejoignent les discours ?

Suite au rejet unanime des 2 projets de textes soumis à l'avis du précédent comité technique des DDI, une réunion de rentrée était convoquée dès ce début d'année marqué par de nombreuses incertitudes pour les personnels des DDI.

Avec, au menu des réjouissances :

- l'approbation du procès verbal du CT des DDI du 20 décembre 2012,
- la modernisation de l'action publique, et plus précisément son articulation avec le projet d'acte III de la décentralisation suite aux interventions des organisations syndicales,
- la formation en DDI,
- le bilan social des DDI,
- de l'examen de 2 projets de textes :
 - arrêté relatif aux modalités d'organisation de l'évaluation des agents de l'État affectés dans les DDI,
 - arrêté modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non-titulaires exerçant leurs fonctions dans les DDI.

En ouverture de la réunion, FORCE OUVRIERE a solennellement interpellé le SGG sur l'abysse séparant les beaux discours parisiens de la dure réalité vécue par les agents des DDI et leurs familles. Situation illustrée par le témoignage de notre représentante de la DDT de Haute-Garonne, dont le personnel est entré en action pour lutter contre un projet de restructuration inacceptable.

Et de lui proposer de donner un premier gage que la RGPP est bien finie, que la MAP est telle que le SGMAP a bien voulu nous la décrire lors de la précédente réunion. Tout simplement de surseoir aux réformes sur l'ADS et l'ATESAT, et d'imposer un moratoire sur la suppression des unités territoriales.

Autant dire que la position du SGG sur ces différents points serait révélatrice de la nature réelle des orientations politiques du gouvernement. Dans la négative, il sera vain de venir nous expliquer une nouvelle fois que « la RGPP, c'est fini », ou que MAP rime avec « réflexion avant l'action », « concertation », ou « valorisation des agents » !

Retrouver ci-après les liens vers :

[la déclaration préalable FO](#)

[le témoignage FO de la DDT de Haute-Garonne](#)

Réponses du Secrétaire général du gouvernement :

Concernant le moratoire demandé par FO sur les opérations de suppression des UT des DDI : le SGG estime, notamment sur l'exemple de la Haute-Garonne, qu'il faut respecter l'autonomie de décision des directeurs déconcentrés. Toutefois il prendra contact avec le préfet pour analyser la situation et étudier les éventuels améliorations, amendements, compléments d'accompagnements des agents à mettre en œuvre.

Concernant le sursis à la mise en œuvre des réformes de l'ADS et l'ATESAT :

- une nouvelle circulaire sur l'ADS ne sera pas prise, elle n'apporterait rien par rapport à celle de mai 2012.*
- sur l'ATESAT, le SGG prend l'engagement auprès de FO qu'un écrit sur le prolongement des missions en 2013 va parvenir très rapidement aux services. En parallèle, la réflexion de fond sur la réforme de l'ATESAT est en cours, avec concertation auprès des OS.*

Au vu des réponses apportées, FO juge que :

- l'autonomie des directions déconcentrées ne saurait faire de leurs directeurs des électrons libres prenant des décisions allant à l'encontre des orientations nationales de maintien de la présence de l'État dans les territoires ruraux. Nous notons la volonté du SGG de prendre contact avec le préfet de Haute-Garonne et espérons pouvoir en saluer les résultats prochainement.
- il est urgent que les services aient une visibilité en matière d'ADS, la circulaire du mois de mai prise entre les deux tours des présidentielles est appliquée avec réticence par beaucoup de préfets, les DDT sont donc une fois de plus sans feuille de route claire,
- sur l'ATESAT, la simple promesse d'un texte dans les prochains jours n'est plus recevable, cela fait plus de deux mois que nous l'entendons à chaque réunion. L'administration n'est plus crédible auprès des agents dont l'ATESAT constitue le métier. L'ÉTAT n'est plus crédible auprès des maires, notamment ruraux, qui réclament l'ATESAT et à qui la ministre et le président ont promis le renouvellement pour 2013. Même si depuis 3 ans, les DDT ont construit, malgré l'abandon de l'ingénierie publique, une nouvelle légitimité auprès des collectivités locales ne reposant pas exclusivement sur l'ATESAT, Cette incapacité à donner les directives d'une reconduction pendant au moins un an, le temps de la réflexion, entame sérieusement le lien entre l'administration territoriale de l'État et les collectivités locales et met à mal la capacité des DDT à porter les politiques publiques auprès des collectivités.

Point 1 : Modernisation de l'action publique, dont point particulier sur la décentralisation (point abordé en présence du SGMAP et du DGCL) :

A l'issue des premiers débats sur la MAP à l'occasion du précédent CT des DDI, et suite à l'interpellation des organisations syndicales sur les effets potentiels croisés entre MAP et projet d'acte 3 de décentralisation, le SGG a proposé l'inscription d'un point d'échange spécifique à ce dernier volet.

Le SGMAP présente l'avancement du Groupe de Travail sur l'Administration Territoriale de l'État (GT ATE). Depuis le dernier CT des DDI, les 4 sous-groupes en charge des réflexions prioritaires se sont réunis. Leurs premières pistes de réflexions sont :

1. sous-groupe « articulation entre les administrations territoriales » :
 - réaffirmer la nécessité d'études d'impact des nouveaux textes de lois avant leur promulgation et veiller à ce qu'elles soient conduites avec une attention particulière sur l'échelon territorial,
 - donner toutes leurs chances aux dispositifs interdépartementaux voire interrégionaux,
 - actualiser le guide des relations entre Directions Départementales et Régionales,
2. sous-groupe « faciliter la mobilité des agents » :
 - améliorer le positionnement des plates-formes de gestion des ressources humaines,
 - renforcer l'utilisation des BRIEP (Bourses Régionales Interministérielles de l'Emploi Public),
 - actualiser la feuille de route RH des DDI,

3. sous-groupe « modalités de reporting – harmonisation des dialogues de gestion » :
 - poursuivre la déconcentration budgétaire, confier plus de responsabilités aux responsables déconcentrés (RBOP et préfets), les ministères doivent veiller à mieux associer les préfets de région et pas seulement les RBOP aux dialogues de gestion,
 - poursuivre l'harmonisation des dialogues de gestion, instaurer des règles de décomptes des emplois homogènes d'un programme à l'autre, permettre la tenue des réunions des CAR sur la base d'un dialogue de gestion achevé,
 - réduire le nombre d'UO en diminuant le nombre de programmes gérés dans une DDI,
4. sous-groupe « renforcer les fonctions supports de proximité » :
 - mettre en place l'équité effective des contributions ministérielles aux fonctions supports, être transparent dans l'allocation des ressources,
 - améliorer la reconnaissance et la valorisation des agents qui exercent des fonctions supports, les métiers des fonctions supports sont divers et méritent une attention particulière,
 - faire réaliser un bilan par les inspections sur l'ensemble des mutualisations conduites. (Chorus, SIDSIC en déploiement, d'autres en expérimentation).

Au vu de ces éléments FO juge que :

- sur la généralisation des études d'impact avant de promulguer une nouvelle loi : sans naïveté sur ce sujet, nous notons que l'état d'esprit trancherait d'avec le passé... voire le présent ! (réfléchir avant d'agir a parfois du bon),
- sur les relations entre Directions Départementales et Régionales : FO ne choisira pas son camp et estime que là n'est pas la question. il faut que les rôles soient clairement définis et les moyens nécessaires à l'exécution des missions mis en place. Halte aux restructurations continues, permettons à l'orchestre issu des réformes menées tambour battant d'exister en lui donnant une partition claire et des instruments accordés,
- sur la RH, si nous partageons un certain nombre de constats, nous serons attentifs à ce qu'à de bonnes questions ne soient apportées de mauvaises réponses. Plutôt que de pointer les modes de gestion, les CAP et les corps, pourquoi pas s'intéresser aux freins budgétaires, là où la LOLF comptabilise par exemple à la virgule d'ETP près,
- sur les dialogues de gestion : comment est arbitrée l'adéquation mission-moyens, quels liens entre les dialogues de gestion et les lettres de priorités des DDI ?
- sur l'autonomie du niveau déconcentré : attention à ce qu'elle soit bien encadrée. Les mesures d'assouplissement ne doivent pas mettre en péril les dispositifs qui participent à l'élaboration des compétences des agents des DDI,
- sur la revalorisation des agents fonctions supports : c'est effectivement une nécessité,
- sur la mutualisation des fonctions support : il faut évaluer ce qui a été fait avant de continuer, faire un bilan des mutualisations soit...mais ce sera inutile si le résultat intervient après la bataille ! Et ce bilan doit s'accompagner d'une pause.

Pour que tout cela ne conduise pas à la Réate II !!!

Point d'étape sur l'acte III de décentralisation **(présenté par le Directeur Général des Collectivités Locales) :**

Le projet de loi devrait passer en conseil des ministres du mois de mars pour permettre une mise en application de la loi au premier janvier 2014. Tous les arbitrages ne sont pas rendus à ce jour, la présentation est donc faite sous réserve du résultats d'arbitrages ultérieurs.

Le DGCL présente en séance les objectifs affichés par le gouvernement pour le lancement de ce nouvel acte de décentralisation, parmi lesquels celui de rétablir la confiance entre l'État et les collectivités locales en instaurant un dialogue entre toutes les instances.

Il reconnaît à l'occasion des échanges qu'au niveau régional (conférences territoriales de l'action publique), se pose encore la question de la présence du représentant de l'État (ndr : ce qui en dit long par rapport à l'objectif ci-avant !).

Pour l'exercice des compétences nouvelles il est plutôt envisagé une mise à disposition des services de l'État qu'un transfert du personnel.

Position de FO exprimée en séance :

Comme indiqué au gouvernement, puis au Président de la République, FO est opposé à une « décentralisation à la carte », une telle logique prenant le risque de remettre en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité et, du coup, l'égalité républicaine, c'est à dire l'égalité de droit.

Le droit à l'expérimentation territoriale, même encadrée (et que l'État risque fort de ne pouvoir ni suivre ni contrôler), des transferts différenciés des compétences entre collectivités et des pilotages stratégiques régionaux vont instaurer des différenciations pour la mise en œuvre des politiques publiques républicaines, et cela dans tous les domaines.

Et cette « décentralisation à la carte » ne pourra que déboucher sur des « DDI à la carte », certaines ne gardant plus grand-chose au menu en fonction de l'appétit manifesté par les collectivités au niveau local.

Aussi, FORCE OUVRIERE n'est à ce stade aucunement rassurée par les réponses apportées à son questionnement.

Sur l'instruction des aides européennes, nous refusons que la mise à disposition soit la première étape d'un transfert.

Nous partageons l'objectif de recréer une relation de confiance entre l'État et les Collectivités. Encore faudrait-il ne pas la saborder avec des tergiversations inexplicables comme sur le dossier ATESAT. De plus, quelle relation de confiance si l'État n'est même pas là pour participer au débat dans les conférences régionales ?

Point 2 : Bilan social des DDI → [lien vers le document présenté par l'administration](#)

Trois ans après la mise en place des DDI, et répondant en cela à l'une des revendications de FORCE OUVRIERE formulée auprès du Premier ministre en juin 2012, l'« employeur Matignon » a établi un premier bilan social des DDI, pour l'année de référence 2011.

FORCE OUVRIERE se félicite de cette démarche qui, si elle ne reste que partielle et incomplète à ce stade, marque la montée en puissance de l'intérêt porté à la situation des agents. Même s'il faut bien convenir que ce premier exercice porte plus sur le quantitatif que le qualitatif...

Dans la perspective du prochain exercice, FORCE OUVRIERE demande que soient notamment abordées les problématiques suivantes :

- accidents du travail,
- absences pour raison de santé,
- médecine de prévention,
- risques psychosociaux,
- égalité professionnelle,
- suivi du temps de travail et du respect des garanties minimales,
- jours de formations par agent,
- recrutements en sortie d'école.

FORCE OUVRIERE interpelle en séance le SGG en rapport avec la pyramide des âges (40% des agents des DDI ayant plus de 55 ans), plaçant l'employeur Etat face au défi de mettre en place les conditions de valoriser les missions et parcours professionnels en DDI... au risque de ne pouvoir recruter et renouveler les générations. A moins que cela ne soit de toute façon pas au programme...

FORCE OUVRIERE attire enfin l'attention du SGG sur la nécessité d'étaler dans la durée toute nouvelle évolution potentielle, intégrant cette dimension démographique incontournable.

Point 3 : Formation dans les DDI → [lien vers le document présenté par l'administration](#)

Point reporté, faute de temps, au prochain CT des DDI.

La formation (MAP ou pas MAP) devrait être un enjeu clé, une priorité.

FO a informé le SGG de la situation ubuesque d'agents des DDI devant se mettre en grève pour obtenir de l'administration les formations et supports nécessaires à l'exercice de leurs missions.

C'est ainsi parce que les IPCSR sont conscients que la formation est indispensable qu'ils s'engagent dès ce lundi dans une grève.

Leur principale revendication est justement de bénéficier d'une formation et des moyens qui leur permettent de mettre en œuvre les nouvelles modalités des permis de conduire dans des conditions acceptables.

Et la réforme du permis de conduire entre en vigueur le 19 janvier, soit dans deux jours !!!

Le SGG a reconnu apprendre à cette occasion l'existence et la motivation de ce mouvement.

Point 4 : Examen de deux textes soumis à l'avis du CT (représentation de textes ayant fait l'objet d'un avis unanimement défavorable des OS) :

FORCE OUVRIERE a confirmé les motifs l'ayant conduit à voter précédemment contre les deux projets de textes présentés, et confirmé son vote « contre ».

1- Arrêté relatif aux modalités d'organisation de l'évaluation des agents de l'État affectés dans les DDI :

Vote du projet d'arrêté :

POUR :

CONTRE : UNANIMITÉ DES OS

2- Arrêté modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les DDI :

Vote du projet d'arrêté :

POUR :

CONTRE : UNANIMITÉ DES OS

Prochaine échéance :
groupe de suivi le 06 février 2013

Vos représentants au CTP des DDI :

*Laurent Janvier, DDT du Loiret (FO équipement, environnement, transports et services),
Joël Cange, DDTM du Nord (FO équipement, environnement, transports et services),
Patrice Maître, DDPP de la Moselle (FO administration générale de l'État),
Patrick Chopin, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO équipement, environnement, transports et services),
Marie-Ange Francischi, DDCS des Alpes-Maritimes (FO administration générale de l'État),
Bernard Rousset, DDT de l'Ariège (FO administration générale de l'État),*

Nos experts thématiques :

*Michel Garcin, DGCCRF (FO Finances)
Brigitte d'Aure, DRJSCS du Puy-de-Dôme (FO enseignement, culture et formation professionnelle)
Anne Lautone, DDCS des Yvelines (FO enseignement, culture et formation professionnelle)
Colette Cordoliani, DDCSPP de Haute-Corse (FO administration générale de l'État)
Christophe Pelsy, DDT de Haute Saône (FO équipement, environnement, transports et services)
Aline Arpizou, DDT de Haute Garonne (FO équipement, environnement, transports et services)*

Fédération de l'Administration Générale de l'État – <mailto:contact@fagefo.fr>

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnefpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris